



DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

A formuler avant le 13 mai 2018

Réservé à l'Administration

Date dépôt : _____

Vous sollicitez une inscription en : **Maternelle** **Élémentaire**

Objet de la demande

Ecole **ACTUELLE** ou dernier établissement fréquenté : _____ Ville : _____

Ecole de **SECTEUR** _____

Ecole **SOUHAITEE** _____ à partir du |__| |__| |__|

Enfant concerné

Nom : _____ **Prénom** : _____

Date de naissance : |__| |__| |__| |__| |__| |__| **Sexe** : Masculin Féminin

Informations sur le demandeur

Nom : _____ **Prénom** : _____

Lien de parenté : Père Mère Tuteur (fournir un justificatif)

Adresse : _____

Code postal : |__| |__| |__| |__| **Ville** : _____

Téléphone portable : |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Courriel : _____ @ _____

Frères et sœurs scolarisés à VARCES & résidant à la même adresse

Nom(s), prénom(s)

Date de naissance

Etablissement

Motif(s) de la demande

- 1 - Garde par les grands-parents résidents dans le périmètre de l'école demandée
- 2 - Garde par une assistante maternelle dont lieu de résidence est dans le périmètre de l'école demandée
- 3 - Rattachement par rapport à l'adresse du lieu de travail des responsables légaux
- 4 - Continuité pédagogique de Grande Section Maternelle au CP Élémentaire
- 5 - Regroupement de fratrie (frère(s), sœur(s) déjà présent(s) dans l'école)
- 6 - Cas particuliers (**joindre un courrier décrivant le motif de la demande**)

Je soussigné, le demandeur ci-dessus, reconnait avoir pris connaissance du document d'information relatif aux conditions et procédures d'inscription scolaire de la Ville de Varces et en acceptant les termes. Je certifie également, sur l'honneur, l'exactitude des informations fournies.

Varces, le :

Signature :

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR, SUIVANT LES SITUATIONS

• 0 - Domiciliation sur une autre commune

- Accord du Maire de la commune de résidence

• 1 - Garde par les grands-parents

Attention ! Ce motif n'est recevable que si les deux parents travaillent

- Certificat de travail des deux responsables légaux.
- Le livret de famille prouvant le lien familial avec les parents de l'enfant
- Une photocopie d'un justificatif, datant de moins de 3 mois, du domicile des grands parents :
- ☒ Facture EAU ou ELECTRICITE, facture de téléphone fixe ou d'abonnement internet, quittance de loyer datant de moins de 3 mois
 - ☒ En cas de prélèvements mensuels, fournir une attestation d'abonnement (GEG ou France Telecom par exemple) datant de moins de trois mois.
- Attestation sur l'honneur signée par la personne assurant la garde de l'enfant.

• 2 - Garde par une assistante maternelle résidant dans le secteur de l'école demandée

- Le contrat de travail
- Une photocopie d'un justificatif, datant de moins de 3 mois, du domicile de l'assistante maternelle
- ☒ Facture EAU ou ELECTRICITE, facture de téléphone fixe ou d'abonnement internet, quittance de loyer datant de moins de 3 mois
 - ☒ En cas de prélèvements mensuels, fournir une attestation d'abonnement (GEG ou France Telecom par exemple) datant de moins de trois mois.

• 3 - Lieu de travail des deux parents situé dans la commune

Attention ! Ce motif n'est recevable que si les deux parents travaillent

- Une photocopie du dernier bulletin de salaire de chacun des responsables légaux de l'enfant.

• 4 - Continuité pédagogique de la maternelle vers l'élémentaire

Pas de justificatif à fournir

Prise en compte si l'enfant est dérogataire en grande section maternelle.

• 5 - Regroupement de fratrie

- Le livret de famille prouvant le lien familial de l'enfant
- Pris en compte uniquement si l'enfant a un frère ou une sœur déjà présent(e) dans l'école demandée.

• 6 - Cas particuliers

- Joindre un courrier décrivant les motifs de la demande

Article 441-7 du Code Pénal "Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

2° De falsifier une attestation ou un certificat original sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui".